

POST-GRADUATION DE L'INSTITUT



Avis aux enseignants et doctorants de l'institut

Il est porté à la connaissance des enseignants et les doctorants non salariés (régulièrement inscrits) de l'institut des sciences de la terre et de l'univers que la date limite pour le dépôt des demandes du **congé scientifique** pour le **semestre 1** pour l'année **2023** est fixée le **Lundi 17/04/2023** à **12 : 00 H**

NB. Le dossier à fournir :

- Demande manuscrite (pour les doctorants non salariés, l'avis favorable du directeur de thèse est indispensable).
- Lettre d'acceptation (avec le dépliant de manifestation).
- Résumé de la communication.
- Production scientifique (03 dernières années).
- Grille d'évaluation.